

La PAVA est une prestation à l'initiative de l'Agefiph et du Fiphfp.

Elle s'inscrit dans la volonté de développer l'accès à l'alternance des personnes en situation de handicap et s'appuie sur un double partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le réseau des MFR de Bourgogne-Franche-Comté.



L'Agefiph et le FIPHFP œuvrent pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les MFR, acteurs reconnus de l'alternance.

Un réseau de partenaires : Entreprises, organisations professionnelles, Conseil régional, Conseils départementaux, centres de formation, missions locales, Chambres de Commerce et d'Industrie, MDPH, Cap Emploi, Pôle Emploi... pour accompagner au mieux les candidats à l'apprentissage.

L'alternance, une porte d'entrée dans l'entreprise

Se qualifier tout en apprenant un métier au plus près de la réalité du terrain.

Bénéficier d'un véritable statut de salarié et acquérir une expérience.

Avec le soutien de :



PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ALTERNANCE (PAVA)

A destination des jeunes et des adultes en situation de handicap

POUR QUI ?

Le dispositif s'adresse :

→ Aux jeunes scolarisés ou déscolarisés depuis moins de 6 mois, en situation de handicap, souhaitant mettre en œuvre un projet professionnel via l'alternance, quels que soient le secteur professionnel et le niveau de formation.

→ Aux adultes en situation de handicap, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, ayant un projet validé d'accès à l'emploi, via l'alternance, sur prescription d'un acteur du service public de l'Emploi.



COMMENT ?

Un accompagnement personnalisé est proposé, avec un référent PAVA unique, tout au long du parcours :

Pour le public jeune :

◆ Aide à l'établissement et à la validation d'un projet professionnel au regard des contraintes liées au handicap : découverte des métiers, travail autour des motivations, centres d'intérêts, aptitudes et compétences, stages en entreprise...

◆ Aide à la constitution du dossier de demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et information sur les aides à l'apprentissage versées par l'AGEFIPH et FIPHFP.

Pour tous les publics :

◆ Identification des aménagements nécessaires au bon déroulement de la formation : soutien, aménagements du poste de travail...

◆ Aide à la recherche d'une entreprise d'accueil en alternance.

◆ Suivi durant les 6 premiers mois du contrat.

A qui dois-je m'adresser ?

Le référent PAVA de votre département :

Coordonnatrice régionale :

Sandrine Acquistapace - 07 78 41 34 67
sacquistapace@artisanat-bfc.fr

25 **Doubs** : Alexandra Lipinski
03 81 21 35 19
pava25@artisanat-bfc.fr

39 **Jura** : Emilie Marillier
03 84 35 87 10
pava39@artisanat-bfc.fr

70 **Haute-Saône** : Séverine Charlot
03 84 75 86 82
pava70@artisanat-bfc.fr

71 **Saône-et-Loire** : Anne-France Djane
03 85 41 40 81
pava71@artisanat-bfc.fr

90 **Territoire de Belfort** : Mélanie Mouglin
03 63 78 22 64
pava90@artisanat-bfc.fr

Contactez la référente de votre département.

Un premier entretien permettra d'identifier vos besoins et de vous présenter le dispositif.

